Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20260413-2026051-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 13/04/2026

| Date de la convocation |
| --- |
| 07/04/2026 |

| Date d'affichage |
| --- |
| 07/04/2026 |

| Nombres de membre |
| --- |
| Afférents au conseil municipal : 23<br>Présents : 18<br>Votants : 20 |

| A l'unanimité |
| --- |
| Pour : 20<br>Contre : 0<br>Abstentions : 0 |

*L'an 2026 et le 13 Avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,*

**Présents :** M. BRIZARD Philippe, Mme ADAM Marie-France, M. ARRAULT José, Mme BEZIN Charlène, M. CONCHE Philippe, Mme COUÉ Virginie, M. DENIS Bernard, Mme DESHOUX Charline, Mme GÉRARD Michelle, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, M. LALESNEL Thierry, Mme MORISSET Typhaine, Mme MOUAZAN Régine, Mme NUCITO Gaëlle, M. PERCHER Jean-Jacques, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

**Excusés ayant donné procuration :** M. LAVENIR Guillaume à M. HELIAS Patrick, M. MATRAT Hugues à M. BRIZARD Philippe
**Excusés :** M. BARBU Guillaume, Mme POLIGNÉ Laëtitia, M. ROUSSELOT Sébastien

**Mme ADAM Marie-France a été élue secrétaire**

**Numéro de la délibération : 2026051**
**Objet de la délibération : Commission communale des impôts directs : délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions énoncées ci-après, dressée par le conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes : 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste de 32 noms comme suit :

BOURASSEAU Éric
GÉRARD Michelle
GÉRARD Xavier
JAHIER Georges
MATRAT Hugues
PERCHER Jean-Jacques
ROUSSELOT Sébastien
SAULNIER Élise

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20260413-2026051-DE

ANIZON Marie-Cécile
BARBU Guillaume
COUÉ Virginie
DEMY Jean-Pierre
HÉLIAS Patrick
LANGOUET Dominique
LAVENIR Guillaume
MOUAZAN Régine
ADAM Marie-France
ARRAULT José
BEZIN Charlène
BLANDIN Pauline
CONCHE Philippe
DENIS Bernard
DESHOUX Charline
HAMON Joël
LALESNEL Thierry
LEGAUD Florence
LEGAUD Jean-Yves
MACÉ Louis
MORISSET Typhaine
NUCITO Gaëlle
POLIGNÉ Laëtitia
TEILLARD Stéphanie

Pour copie conforme.
Le / la secrétaire de séance,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 20/04/2026